

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 2

Artikel: La politique de sécurité de la Slovénie
Autor: Bebler, Anton
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique de sécurité de la Slovénie

Par l'ambassadeur Anton Bebler¹

Il ne pouvait y avoir aucune politique de sécurité propre à la Slovénie jusqu'au moment où elle accéda à l'indépendance, en juin 1991. Pourtant, avant cette date, la Slovénie, l'une des six républiques de la Yougoslavie, devait mettre en œuvre la doctrine nationale de « défense totale ». Dans le cadre d'une organisation fédérale de la défense et d'un système de sécurité partiellement décentralisé, le gouvernement slovène exerçait son contrôle sur la police et sur l'organisation appelée « défense territoriale », la seconde partie des forces armées yougoslaves².

1. Les origines de la politique de sécurité slovène

Avec la désintégration de la Yougoslavie, ces deux forces deviennent les instruments de la politique de sécurité slovène, avant même que des principes ne soient officiellement définis et adoptés.

Le processus s'initie en mai 1990 avec la formation d'un gouvernement slovène

de coalition, issu d'élections libres. En décembre 1990, un projet portant sur la politique de sécurité slovène est rédigé à l'Université de Ljubljana, commandé par le Secrétariat de la Défense nationale. Pour une foule de raisons, il va falloir trois ans pour que l'Assemblée nationale adopte une version écourtée du document fixant la doctrine et intitulé « Résolutions sur les concepts de base de la sécurité nationale en République de Slovénie³ ».

Ce document devait prendre en compte un certain nombre de changements importants dans l'environnement politique et stratégique de la Slovénie. Sans les dramatiques modifications survenues à l'est du continent européen, la Slovénie ne serait jamais devenue un Etat indépendant :

– Le démantèlement du Pacte de Varsovie et des autres instruments de contrôle de l'Union Soviétique, son implosion elle-même, qui met fin à sa domination sur l'est de l'Europe. La plupart des troupes russes et des forces qui leur étaient associées se reti-

rent de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, en particulier de la Hongrie. La présence navale de la Russie en Méditerranée se réduit.

– La désintégration sanglante de la multinationale « République fédérale socialiste de Yougoslavie ».

– La révision fondamentale des organisations sécuritaires qui unissaient jusqu'alors les Etats de la région et disposaient de grands pouvoirs.

– Dans tous les Etats de la région, changements plus ou moins radicaux dans la politique, l'économie et l'ordre social ; transformations importantes de leurs forces militaires ; les relations entre civils et militaires se transforment également.

L'Europe de l'Est cesse d'être la région la plus lourdement armée de la planète, où l'on trouvait, avant 1985, la plus grande concentration par habitant de troupes étrangères, d'armes de destruction massive et d'armes lourdes conventionnelles. C'est l'Europe de l'Est qui supportait le

¹ Chef de la Mission permanente de Slovénie auprès l'ONU à Genève. Son aïeul, qui venait de Matt (entre Elm et Glaris), quitta la Suisse en 1870.

² La RMS a publié des dossiers sur les politiques de sécurité en Europe centrale et balkanique dans ses numéros de novembre 1994, de janvier et de février 1995.

³ Gazette officielle de la République de Slovénie, N° 71, 30 décembre, 1993.



Photo Revija Obramba, Slovénie.

plus lourd fardeau de dépenses militaires et de dépenses liées à la sécurité. Le retrait des armes les plus dangereuses diminue, voire supprime le risque de destructions graves dans la région, en cas de guerre sur le continent européen. Territoire le plus exposé de l'ancienne Yougoslavie, la Slovénie aurait terriblement souffert, si elle était devenue le théâtre d'opérations opposant les forces du Pacte de Varsovie et de l'OTAN.

Les changements politiques et stratégiques en Europe ont entraîné des conséquences différentes, parfois contradictoires pour la sécurité des Etats en Europe de l'Est. Dans l'ensemble, la Slovénie y a gagné en ce qui concerne sa sécurité. Elle bénéficie directement et indirectement des réductions considérables des effectifs et des dépenses militaires dans l'en-

semble de la région. Ces économies constituent de véritables « dividendes de paix » qui rendent plus faciles sur le territoire slovène des améliorations économiques et sociales.

Le fait que l'importance stratégique du territoire slovène ait diminué, que les potentiels militaires aient été revus à la baisse dans un secteur naguère important, entre l'Europe occidentale et l'Union soviétique, les « legs » du bloc soviétique, d'un autre côté, ont provoqué la réouverture de dangereuses boîtes de Pandore : tous les vieux conflits redeviennent virulents, qui touchent en particulier la Bosnie et l'Herzégovine, la Croatie voisine et la Serbie plus éloignée. Cependant, les dangers ont été moindres pour la Slovénie que pour d'autres républiques de l'ex- Yougoslavie.

2. Le système slovène de défense depuis 1990

Lors de l'implosion de la Yougoslavie, la répartition des matériels militaires de l'Armée fédérale entre les différentes républiques a été très inégale ; il en est allé de même du vaste complexe militaro-industriel. Les Serbes ont abusé de leur position dans l'Etat fédéral et dans l'armée, accaparant aussi des inventaires qui auraient dû être rendus aux autres républiques. Ils ont ainsi lourdement armés les trois forces armées serbes distinctes qui allaient attaquer la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et occuper une grande partie des territoires bosniaque et croate.

Par chance pour la Slovénie, les hostilités sur son territoire ne durèrent que dix jours, entre la fin juin et le début juillet 1991. Elles ne provoquent que relativement peu de dommages. Ce bref conflit armé a cependant influencé considérablement la politique de défense et de sécurité de la Slovénie.

Depuis 1990-1991, les autorités slovènes doivent traiter des problèmes et des défis nouveaux, une bonne partie d'entre eux provenant de l'héritage yougoslave. La défense et la sécurité sont devenues véritablement une activité nationale, car elles apparaissent comme la garantie d'une souveraineté nouvellement acquise. Ce souci débouche

sur la constitution de nouvelles forces armées nationales, l'introduction de nouveaux uniformes, insignes et symboles. L'ancienne doctrine est révisée, afin de la rendre conforme aux nouvelles normes et priorités de la sécurité nationale. Pour la première fois dans l'histoire de la Slovénie naissait une doctrine de défense vraiment nationale.

Le 25 septembre 1991, la dernière unité militaire yougoslave a quitté la Slovénie, l'armée slovène, issue des forces de « défense territoriale », prend le contrôle de l'ensemble du territoire et de l'espace aérien de la jeune république. Ces forces militaires régulières coopèrent de manière très étroite avec la police en uniforme.

Aujourd'hui, l'armée slovène comprend des professionnels et des réservistes. Ses effectifs s'élèvent en gros à la moitié de ceux des formations de l'armée fédérale de l'ex-Yougoslavie, basées sur le territoire slovène. Une bonne partie des baraquements, des bâtiments et des vastes places d'armes ou d'exercice ont été reconvertis à des utilisations civiles. Le nombre d'armes lourdes a aussi été réduit, particulièrement l'artillerie et les blindés. L'armée slovène ne dispose pas d'avions de combat, de missiles tactiques sol-sol, de napalm, de bombes à fragmentation et d'autres systèmes d'arme offensifs de l'ancienne armée yougoslave. Comme elle ne possède que 40 kilomètres

de côte sur la Méditerranée, la Slovénie n'a pas créé une marine militaire.

Les autorités ont fait cesser la plus grande partie de la production militaire dans l'industrie lourde du pays, ne gardant qu'une usine d'explosifs. Le complexe militaro-industriel s'est donc considérablement réduit. Libérée de ses lourdes obligations financières envers Belgrade et envers d'importants établissements militaires en ex-Yougoslavie, la Slovénie a pu réduire ses dépenses annuelles de défense. Depuis 1990, celles-ci ont passé de plus de 900 millions de dollars américain à environ 200 millions par an, pour la période 1992-1995. Ces paramètres mettent en évidence une démilitarisation considérable dans la région dite « de la brèche de Ljubljana » qui, depuis plus de quatre décennies, passait pour une des zones stratégiques

critiques du continent européen.

Des changements politiques et stratégiques, l'amélioration de la position internationale de la Slovénie, une meilleure défense de ses intérêts, des changements de priorité, une attribution différente des moyens ont amené des mutations dans la localisation des forces militaires, devenues purement défensives. Leur déploiement est mieux équilibré. Leurs matériels et leurs effectifs sont à la baisse ; le poids social et le rôle politique joués par les militaires a nettement diminué par rapport à ce qu'on connaissait dans l'ex-Yougoslavie. Le contrôle qu'exerçaient les troupes fédérales sur la plupart des frontières, sur la côte adriatique a été transféré à la police en uniforme. La mission de « l'Armée du peuple yougoslave », le « chien de garde » de l'Etat et de la société dans son ensem-



Photo Revija Obramba, Slovénie.

ble, a aussi complètement disparu.

La nouvelle Constitution, adoptée en décembre 1991, définit des obligations de défense générale pour tous les citoyens mâles et garantit le droit des objecteurs de conscience pour des motifs religieux, philosophiques et humanistes à contribuer à la sécurité du pays par un service civil.

Les forces slovènes, aujourd'hui plus légères, plus mobiles, plus compétentes, sont également plus motivées qu'elle ne l'était avant l'indépendance. Actuellement, les formations actives comprennent environ 13 500 recrues et 3000 professionnels. La durée de la formation initiale et du service dans des unités de combat a été réduite de 11 ou 12 mois à 6 ou 7 mois. Cette diminution a été excessive... Quoi qu'il en soit, cela signifie que l'armée slo-vène a toujours environ 10 000 hommes et femmes sous les drapeaux. Le territoire de la Slovénie comprend sept commandements régionaux, chacun d'eux ayant au moins un bataillon d'infanterie en permanence sur pied. A cela s'ajoute l'équivalent d'une brigade blindée, d'une brigade anti-char, d'une brigade de DCA, une unité d'aviation légère, deux demi-bataillons de commandos et d'autres unités spécialisées sous le contrôle du commandement central.

L'armée slovène, qui connaît la pluralité politique et idéologique, est maintenant politiquement neutre.



Photo Revija Obramba, Slovénie.

Une partie des militaires de carrière a été licenciée. La carrière militaire a été ouverte aux femmes et on a cessé, dans les forces armées, de prendre des mesures de discrimination à l'encontre des pratiquants et des croyants. Ont également disparu le totalitarisme et le système du parti unique propres à l'ex-Yougoslavie, où tout ce qui touchait à la défense et à la sécurité était traité loin des regards du public et du contrôle parlementaire. Dans le cadre d'un système présidentiel (1990-1992), d'un système parlementaire depuis 1992, des gouvernements de coalition ont amené une sérieuse démocratisation dans ces domaines. Les militaires se trouvent sous le contrôle strict de l'autorité civile.

Le Président, qui n'a pas de pouvoirs exécutifs, est commandant en chef des forces armées, tandis que le Premier ministre n'a au-

cun pouvoir spécifique dans ce domaine. Cela laisse pratiquement la responsabilité en temps de paix au Ministre de la Défense, ses actions étant soumises au contrôle du Premier ministre et du Comité de défense de l'Assemblée nationale. Deux civils se sont succédés au poste de Ministre de la Défense, chose impossible dans le système qui prévalait en ex-Yougoslavie. Au ministère de la Défense, les portes se sont aussi largement ouvertes aux civils. Le contrôle parlementaire des attributions a été introduit, ce qui contraste avec l'« apposition du tampon » qui prévalait dans l'ancienne Assemblée fédérale yougoslave. La défense et les activités qui en découlent sont devenues plus transparentes et accessibles au regard des parlementaires, aux médias, aux chercheurs travaillant dans les sciences sociales, aux impulsions

des milieux intellectuels et aux critiques du public.

3. La perception de la menace en Slovénie

La volonté de développer une doctrine de défense propre à la Slovénie a mené au réexamen de la situation politique et stratégique du territoire, des menaces actuelles et futures. Dans le nouvel environnement de l'après guerre froide, les menaces militaires externes se sont affaiblies, tandis que l'économie, le social, l'ethnicité, le facteur religieux, l'écologie, la santé et d'autres paramètres non militaires prenaient une importance grandissante.

Cependant, d'autres menaces subsistent ou tendent à s'aggraver : conflits armés dans les Balkans, conflits ou risques de conflits dans des zones frontalières contestées, problèmes de minorités nationales, accès aux ressources naturelles et aux moyens de communications internationales (en premier lieu les mers et les fleuves), infiltration de mercenaires ou de terroristes, chaos économique, aggravation massive du chômage, migration illicite de travailleurs clandestins, trafic d'armes et de drogues, contrebande et autres activités criminelles, atteintes à l'environnement etc.

Ces risques et ces menaces requièrent des forces bien intégrées et une attention de tous les instants. Il

faut également des forces armées et de sécurité plus légères, moins nombreuses mais mobiles et polyvalentes, ce qui postule une organisation et des ordres de bataille différents. Plusieurs aspects de l'analyse faite en Slovénie correspondent à des changements ou à des réformes dans d'autres pays, dont la Suisse.

4. Sécurité et coopération internationale dans l'optique slovène

Vu ces incertitudes, les dirigeants politiques slovènes n'auraient pas assuré une sécurité suffisante avec la seule adhésion à l'ONU et à l'OSCE. Dans les Balkans, l'impuissance de la communauté internationale face à un agresseur disposant pourtant de moyens limités a aggravé le problème. Une perpétuelle indécision, la confusion et des divergences politiques à propos de la Bosnie ont terni dans l'opinion publique slovène le prestige de l'ONU, de l'Union européenne et même de l'OTAN.

Depuis 1991, le gouvernement slovène a abandonné le « non-alignement actif », attitude traditionnelle de l'ex-Yougoslavie. N'ayant jamais pratiqué une politique de neutralité, sa Constitution et ses obligations internationales ne lui imposant rien dans ce domaine, la Slovénie n'a pas opté pour la neutralité

armée. N'ayant pas pu adhérer à l'OTAN, la seule organisation efficace de sécurité régionale, elle reste pour le moment sans autre option que le non-engagement de fait à l'extérieur et la confiance dans ses moyens de défense. Le Ministère slovène de la Défense a signé des protocoles de coopération et établi des contacts réguliers avec les ministères de la Défense des Etats-Unis et de plusieurs autres Etats européens. La participation à l'Union européenne et à l'OTAN restent les grands objectifs du gouvernement slovène. En mars 1994, la Slovénie était le premier Etat n'ayant pas appartenu antérieurement au Pacte de Varsovie à adhérer au « Partenariat pour la paix » de l'OTAN.

L'intérêt du gouvernement slovène pour l'OTAN ne s'explique pas par une peur de l'instabilité sociale ou politique, par l'existence de menaces internes contre son ordre démocratique, par un danger militaire externe, par des conflits non encore résolus avec les Etats voisins ou par le désir d'obtenir des fonds et du matériel militaire. Pour le gouvernement, associer la Slovénie à l'OTAN représente une étape importante de l'intégration politique du pays dans la communauté des Etats démocratiques de l'Ouest.

Les sondages effectués auprès de larges échantillons de la population indiquent cependant que les Slovènes ne partagent pas entièrement l'enthousiasme.



siasme de leur gouvernement pour l'OTAN, l'Union Européenne et l'Espace économique européen. Les attitudes que ces sondages font apparaître dépendent beaucoup de la manière dont les questions ont été posées. Le spectre des opinions est pourtant large, mais l'intérêt pour l'OTAN reste assez modeste. Dans un sondage réalisé en novembre 1994, presque 40 % des personnes interrogées se disaient d'accord avec une position de neutralité en temps de paix, 32 % faisaient confiance à l'Europe de l'Ouest ; seulement 13 % se fiaient à l'OTAN et aux Etats-Unis. Un autre sondage, réalisé le même mois, montrait que le 44 % de l'échantillonnage consentirait à ce que la Slovénie rejoigne l'OTAN, tandis que le 47 % reste indécis. En revanche, une majorité écrasante voit le futur et la sécurité de la Slovénie inextricablement liés avec ceux des nations démocratiques d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ⁴.

A. B.

⁴ Traduction de l'anglais par Claire de Weck.